Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260414-049ELEVP-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 14 AVRIL 2026

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire : SAUDRAIS Vanessa

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le quatorze avril deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président nouvellement élu.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 40 **Votants** : 41	
Excusés / Absents : 1	**Excusés :** PINON Audrey **Absents :**
Pouvoirs : 1	**Pouvoirs :** PINON Audrey à QUINTIN Jenny

Délibération n° : 2026-049 -BIR
Services : ADMINISTRATION GENERALE
Titre : Election des vice-présidents
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2121-21 ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2026, n°2026-048-BIR fixant le nombre de vice-présidents à huit ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents ;

Le président rappelle que l'élection des vice-présidents a lieu au scrutin uninominal secret, dans les mêmes conditions que l'élection du président.

Pour chaque poste de vice-président, le président :

- ouvre les candidatures ;
- constate la clôture des candidatures ;
- fait procéder au scrutin secret ;
- proclame les résultats.

Pour le 1er vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 21

Résultats :
Mme FRÉNOY Marie-Hélène : 37 voix ; (trente-sept voix)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260414-049ELEVP-DE

Mme FRÉNOY Marie-Hélène ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 1er vice-présidente.

Pour le 2ème vice-président
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Résultats :
Mme QUINTIN Jenny : 40 voix ; (quarante voix)

Mme QUINTIN Jenny ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 2ème vice-présidente.

Pour le 3ème vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 21

Résultats :
Mme SAUDRAIS Vanessa : 38 voix ; (trente-huit voix)

Mme SAUDRAIS Vanessa ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 3ème vice-présidente.

Pour le 4ème vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 21

Résultats :
M LEVREL Denis : 32 voix ; (trente-deux voix)

M LEVREL Denis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 4ème vice-président.

Pour le 5ème vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 21

Résultats :
Mme RABORY Sophie : 35 voix ; (trente-cinq voix)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260414-049ELEVP-DE

Mme RABORY Sophie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 5ème vice-présidente.

Pour le 6ème vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 21

Résultats :
M LE BOUQUIN Mickael : 35 voix ; (trente-cinq voix)

M LE BOUQUIN Mickael ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 6ème vice-président.

Pour le 7ème vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 21

Résultats :
M VITRE Didier : 37 voix ; (trente-sept voix)

M VITRE Didier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 7ème vice-président.

Pour le 8ème vice-président :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **: 0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 21

Résultats :
Mme GAUTIER Magali : 35 voix ; (trente-cinq voix)

Mme GAUTIER Magali ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 8ème vice-présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

- **INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que ci-dessous**

  - **HERVIOU Patrick**
  - **FRÉNOY Marie-Hélène**
  - **QUINTIN Jenny**
  - **SAUDRAIS Vanessa**
  - **LEVREL Denis**
  - **RABORY Sophie**
  - **LE BOUQUIN Mickael**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260414-049ELEVP-DE

- **VITRE Didier**
- **GAUTIER Magali**

- **Autorise M Patrick HERVIOU, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance,
SAUDRAIS Vanessa

Président,
HERVIOU Patrick

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN